



RÉSOLUTION 41-2

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU QUE la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada a adopté en 2001 le *Plan d'action sur les changements climatiques*, lequel présentait une vision claire et à long terme pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la région;

ATTENDU QUE les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada ont démontré par leurs politiques et leurs mesures qu'ils continuaient de jouer un rôle de premier plan dans la résolution du problème des changements climatiques en adoptant une perspective régionale dans leurs plans d'action provinciaux et étatiques;

ATTENDU QUE les travaux régionaux en cours sur les changements climatiques se concentrent sur l'utilisation et la distribution de l'énergie, les émissions liées aux transports, la mise à jour de l'inventaire des GES et les stratégies d'adaptation;

ATTENDU QUE la région a dépassé sa première cible régionale de réduction des GES en 2010 en diminuant sa dépendance aux combustibles fossiles tout en accroissant son produit intérieur brut et, qu'en outre la région est en voie d'atteindre sa cible de réduction des GES établie pour 2020;

ATTENDU QU'en 2015, les gouverneurs et les premiers ministres ont adopté une fourchette régionale de référence pour 2030 visant à réduire les émissions de GES d'au moins 35 % à 45 % en deçà des niveaux de 1990, et qu'ils ont demandé à leurs fonctionnaires d'examiner et de mettre à jour le *Plan d'action sur les changements climatiques* de la région;

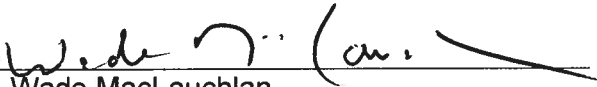
ATTENDU QUE le Comité directeur sur les changements climatiques et le Comité sur l'environnement de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, avec l'appui de groupes de travail sectoriels, ont identifié un ensemble de mesures régionales possibles qui offrent aux Administrations des moyens d'accélérer la réduction des émissions de GES de la région;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les gouverneurs et les premiers ministres adoptent la mise à jour du *Plan d'action sur les changements climatiques – Bâtir sur des fondations solides* de la région et qu'ils chargent leurs comités de prendre des dispositions pour mettre en œuvre les mesures régionales possibles formulées dans la mise à jour;

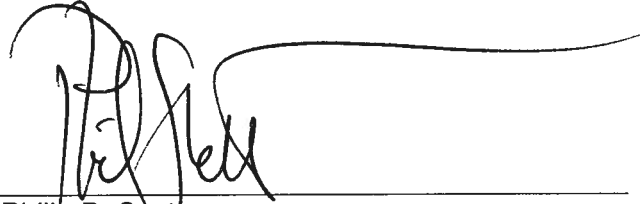
IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les gouverneurs et les premiers ministres affirment l'importance de l'adaptation en tenant compte des répercussions des changements climatiques dans leur planification et leurs processus décisionnels, dans le but d'améliorer la résilience générale de la région;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les gouverneurs et les premiers ministres ordonnent au Comité sur l'environnement de faire avancer la concertation et la collaboration régionales en matière d'adaptation et de rendre compte de ses travaux.

Adoptée à la 41^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 28 août 2017.



Wade MacLauchlan
Premier ministre de
l'Île-du-Prince-Édouard
Coprésident



Philip B. Scott
Gouverneur du Vermont
Coprésident